

NOTE PAYS V.I.E SLOVAQUIE

Toutes les informations et obligations requises pour démarrer une mission V.I.E

POINTS À RETENIR POUR DÉMARRER UN VOLONTARIAT

Durée mission	6 à 24 mois	Covid-19	Respect strict des conditions sanitaires locales
Délai pour démarrer la mission au plus court ¹	6 semaines pour un démarrage au 1 ^{er} du mois Exemple : si le dossier complet est transmis à Business France avant le 10 janvier, la mission pourra débuter dès le 1 ^{er} mars.		

DÉMARCHES PRÉPARATOIRES

La liberté de circulation des personnes dans l'Union européenne permet aux volontaires de démarrer leur mission rapidement, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir un visa.

Le candidat peut se rendre en Slovaquie avec un passeport ou une pièce d'identité valable au moins 6 mois après la date d'entrée sur le territoire slovaque. Le passeport est très souvent demandé pour effectuer les démarches administratives sur place.

MODALITÉS DANS LE PAYS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LOCALES

A son arrivée en Slovaquie, le V.I.E. doit prendre contact avec le correspondant V.I.E basé au Service Économique (SE) de Bratislava afin de :

- ✓ signaler sa présence sur le territoire et
- ✓ transmettre ses coordonnées (adresse précise et numéro de téléphone) en Slovaquie (contacts du correspondant à la fin de cette Note).

> OBTENTION DE LA CARTE DE RÉSIDENT EU

Dès son arrivée en Slovaquie, le V.I.E doit déposer une demande de carte de résident EU auprès du ministère de l'Intérieur **et s'enregistrer sous le statut « stagiaire »**.

Cette formalité s'effectue en 2 étapes :

- 1 Le V.I.E doit compléter le formulaire en ligne sur le site : <https://www.minv.sk/?residence-of-an-foreigner> et l'imprimer (**il est recommandé de se faire accompagner par un collègue slovaque du service des ressources humaines de l'entreprise d'accueil**). Une date de rendez-vous auprès du service de police dans le district où le V.I.E réside est communiquée. Les délais de rendez-vous sont très variables selon les districts. A Bratislava, il faut compter environ 2 mois, mais ce délai peut être beaucoup plus rapide en province.
- 2 Lors de ce rendez-vous, le V.I.E doit apporter les documents suivants :
 - ☐ Formulaire de demande (à compléter en ligne et à imprimer)
 - ☐ Passeport (ou carte nationale d'identité) en cours de validité
 - ☐ 2 photos d'identité (3 x 3,5cm)

¹ Estimation du délai au plus rapide, hors entreprises non encore agréées par Business France et autres motifs pouvant allonger les délais de traitement (dossiers incomplets, contraintes liées à la Covid-19, ect...).

- ☐ Traduction officielle en slovaque de la lettre d'engagement du V.I.E
- ☐ Justificatif de domicile :
 - soit l'attestation d'hôtel,
 - soit un contrat de bail, authentifié devant notaire (la signature du bailleur) et certificat de propriété attestant que le bailleur possède le logement loué (výpis z listu vlastnictva en slovaque).
- ☐ Timbres fiscaux : 4,50 EUR (Kolky en slovaque à acheter à la Poste) ou timbre électronique à acheter dans les locaux de la Police au distributeur
- ☐ Attestation Business France en anglais remise via l'email « V.I.E - Prise en charge de votre mission ».

 **Les employés de la Police des Étrangers ne parlant pas anglais, il est recommandé de se faire accompagner par un collègue slovaque du service des ressources humaines de l'entreprise d'accueil qui sera en mesure de confirmer que vous avez un statut assimilé à celui d'un stagiaire.**

La carte de résident EU, valide pour 5 ans, est délivrée sous un délai de 30 jours par courrier postal. Tout changement d'adresse doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la police des étrangers, qui délivrera alors une nouvelle carte de résident.

> INSCRIPTION CONSULAIRE

Dans les 15 jours suivant son arrivée, le volontaire doit procéder à son **inscription consulaire en ligne**. S'il est français, l'inscription est à mener sur ce lien : [ICI](#). Concernant les ressortissants d'un autre pays européen, des informations sont disponibles sur les sites des ambassades des pays concernés en Slovaquie.

SÉCURITÉ

La Slovaquie ne nécessite pas de condition de sécurité particulière pour la mise en place d'un V.I.E.

Compte tenu du contexte sanitaire, le volontaire doit s'informer et se mettre en conformité sans attendre avec les mesures anti-covid imposées par les autorités locales du ou des pays de résidence ou de séjour. **En cas de non-respect de ces mesures, la poursuite de la mission peut être remise en cause.**

Pour en savoir plus sur les mesures par pays : [Mesures anti-covid](#) / [Conseils aux Voyageurs](#).

FISCALITÉ

En Slovaquie, l'indemnité perçue par le volontaire n'est en principe pas soumise à l'impôt sur le revenu local en application de l'article 22 de la convention fiscale bilatérale conclue entre la France et la Slovaquie le 1er juin 1973. L'application de l'article 22 requiert que les indemnités perçues par le V.I.E ne proviennent pas de source slovaque. **Le volontaire ou l'entreprise doivent impérativement tenir informé Business France de toute demande ou position de l'administration fiscale étrangère concernant le statut fiscal du V.I.E.**

Par ailleurs, il est fortement déconseillé :

- à l'entreprise basée en France de refacturer le coût du V.I.E à la structure d'accueil,
- à la structure d'accueil de verser directement au V.I.E des sommes ou des avantages en nature (logement, téléphonie, véhicule de fonction...).

Ces pratiques, peuvent avoir des conséquences dommageables en cas de contrôle comptable générant ainsi une fiscalité sur le revenu du volontaire (à assumer par la société française) et un risque fiscal pour la structure locale. Enfin, ces pratiques peuvent remettre en cause localement l'ensemble du dispositif V.I.E. En aucun cas Business France ne pourrait régulariser une situation qui relèverait de la responsabilité de l'entreprise ou du V.I.E.

PROTECTION SOCIALE

Le volontaire et ses ayants-droits déclarés bénéficient d'une protection sociale durant toute la durée de la mission. La couverture comprend : les frais de santé au 1^{er} euro, l'assistance rapatriement, la prévoyance, la protection juridique et la responsabilité civile vie privée. Une notice d'information ainsi qu'un guide assuré sont disponibles dans son espace personnel du site [Mon Volontariat International](#).

VOS CONTACTS

Entreprise	Lancement d'un nouveau projet V.I.E → Votre conseiller commercial V.I.E
Volontaire et Entreprise	Question liée au bon déroulement de la mission V.I.E → Votre référent V.I.E.
	Vos correspondants V.I.E :
	Philippe BRAVARD, chef du Service Economique de Bratislava philippe.bravard@dgtresor.gouv.fr +421 (0)2 59 34 74 11 Adam LIBERCAN, adjoint adam.libercan@dgtresor.gouv.fr +421 (0)2 59 34 74 17 SERVICE ECONOMIQUE DE BRATISLAVA Sedlárska 7 P.O. Box 132 814 99 BRATISLAVA, SLOVAQUIE

Informations mentionnées à titre d'information générale. Business France décline toutes responsabilités quant à l'exactitude, la précision, la pertinence, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations, qui ne constituent pas des conseils personnalisés. Les récipiendaires devront s'abstenir de les utiliser sans avoir préalablement consulté des professionnels des domaines concernés.